

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les devis et offres émanant de la SRL Espace et Formes, ayant son siège social à 4620 Fléron, rue Bureau 163, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0662 703 901 (ci-après dénommée « Espace et Formes SRL »), à tout contrat conclu entre Espace et Formes SRL et le client (ci-après dénommé le « Client »), en ce compris les contrats de location, ainsi qu'à toutes les factures d'Espace et Formes SRL, sauf si les parties ont explicitement convenu par écrit d'autres conditions et ce, que le lieu de résidence ou du siège du Client soit situé en Belgique ou à l'étranger, et que le contrat doive être exécuté en Belgique ou à l'étranger. Ces conditions prévalent de manière absolue sur celles du Client, même si ces dernières stipulent le contraire.

Le client est réputé accepter les présentes conditions générales par le simple fait de sa commande.

La non-application par Espace et Formes SRL d'une ou de plusieurs dispositions de ces conditions générales ne peut en aucun cas être considérée comme une renonciation à celles-ci.

Nos offres sont rédigées sur base des informations communiquées par le client lors de sa demande. Les travaux qui doivent être exécutés porteront uniquement sur les postes présents dans l'offre. En cas de demande explicite concernant des travaux supplémentaires non-listés dans notre offre. Ceux-ci seront facturés en régie.

Toutes nos offres sont faites sans engagement à moins qu'il n'y soit dérogé explicitement.

Toute commande ne crée d'obligation de notre part qu'après une acceptation écrite et la réception de l'acompte.

Sauf convention écrite contraire, les prix s'entendent hors TVA, hors frais de transport, de stockage, d'emballage et d'assurance ; toutes les taxes éventuelles sont à la charge exclusive du Client.

Les factures sont payables au comptant sans escompte, en Euro (EUR), au siège social d'Espace et Formes SRL établi Rue Bureau 163/145 à 4620 Fléron, sauf indication contraire mentionnée sur la facture. Tous les frais de paiement sont à la charge du Client. Tous les frais de recouvrement et de réclamation relatifs à des lettres de change acceptées ou non, à des frais bancaires et d'escompte, sont à la charge du Client.

Toute facture est réputée acceptée à défaut de contestation par lettre recommandée dans les 8 jours suivant la date de facturation. La contestation de la facture ne suspend pas l'obligation de paiement dans le chef du Client.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, le Client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de retard conventionnel égal à 1 % par mois, et ce pour chaque mois entamé. Par ailleurs, en cas de non-paiement total ou partiel de la somme due à l'échéance, sans motif valable et après mise en demeure vaine, le solde dû sera majoré d'une indemnité forfaitaire équivalant à 12 % du montant facturé, avec un minimum de 125 EUR et un maximum de 2.000 EUR, même si des délais de paiement sont accordés et sans préjudice du droit d'Espace et Formes SRL à une indemnité plus élevée lorsque le dommage subi réellement est plus important. En outre, Espace et Formes SRL a droit à une indemnisation raisonnable par le Client pour tous les frais de recouvrement liés au non-paiement, sans préjudice du droit à une indemnisation des frais de justice. En cas de non-paiement d'une facture, toutes les autres factures impayées deviennent immédiatement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, exigibles dans leur totalité, qu'elles soient échues ou non, et Espace et Formes SRL a le droit, sans mise en demeure préalable et sans être redevable d'aucune indemnité, de suspendre toutes les autres commandes du Client jusqu'au paiement intégral de la facture.

Si la confiance d'Espace et Formes SRL dans la solvabilité du Client est contrariée en raison de décisions judiciaires et/ou d'autres événements manifestes qui remettent en question et/ou rendent impossible la confiance dans la bonne exécution de ses obligations par le Client, Espace et Formes SRL conserve le droit, même si les marchandises ont déjà été intégralement ou partiellement expédiées, de suspendre la commande en totalité ou en partie et d'exiger du Client les garanties appropriées. Si le Client refuse d'y donner suite, Espace et Formes SRL se réserve le droit, sans que le Client ait droit à aucune indemnité d'aucune sorte, d'annuler la commande en totalité ou en partie sans intervention judiciaire, et sans préjudice du droit d'Espace et Formes SRL à une indemnisation du dommage subi. Ce dommage est estimé forfaitairement à 65 % du prix de vente des marchandises concernées à facturer.

Tout paiement est considéré comme un paiement d'intérêts et/ou de frais éventuellement dus, et ensuite seulement comme le paiement de la facture en souffrance la plus ancienne, indépendamment de ce que le versement stipule ou non.

La possibilité de compensation par le Client est explicitement exclue.

Les délais de livraison ou d'exécution sont toujours purement indicatifs et leur dépassement ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'Espace et Formes SRL, ni entraîner la résiliation du contrat ni aucune sorte d'indemnisation.

Espace et Formes SRL se réserve le droit de livrer la commande en plusieurs fois ; dans ce cas, Espace et Formes SRL est en droit de facturer chaque partie séparément.

Le Client doit veiller à ce qu'Espace et Formes SRL ou l'entreprise désignée par elle puisse atteindre avec les marchandises à livrer/placer le domicile du Client ou tout autre lieu où les marchandises doivent être livrées/placées, et à ce que les routes d'accès soient adaptées au transport nécessaire. Si les marchandises ne peuvent pas être livrées à la date de livraison prévue en raison d'une négligence de la part du Client, Espace et Formes SRL sera en droit de recouvrer intégralement auprès du Client, les dommages qu'elle aura subis et les frais encourus.

En cas d'annulation de la commande avant la livraison/le placement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire s'élevant à 65 % du prix de vente des marchandises à facturer, sans préjudice du droit d'Espace et Formes SRL à une indemnité plus élevée lorsque le dommage subi réellement est plus important.

Lors de la livraison et/ou du placement, le Client doit vérifier si les marchandises livrées présentent des dommages ou des défauts visibles. Si tel est le cas, le Client est tenu de soumettre à Espace et Formes SRL par lettre recommandée, dans les 48 heures suivant la livraison et/ou le montage, un relevé précis des dommages et défauts visibles. Les réclamations concernant les vices cachés doivent être notifiées dans les 2 jours ouvrables suivant leur découverte et, en tout état de cause, au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant la livraison ; la notification doit être adressée à Espace et Formes SRL par lettre recommandée et doit comprendre une description détaillée du vice. Les réclamations tardives sont irrecevables. En l'absence de réclamation dans les délais susmentionnés, le Client sera irrévocablement considéré comme ayant accepté et approuvé les marchandises livrées.

Une réclamation pour vices cachés ou visibles ne suspend pas l'obligation de paiement dans le chef du Client.

En cas de réclamation recevable et fondée, Espace et Formes SRL réparera ou remplacera les marchandises livrées/placées. Le choix appartient à Espace et Formes SRL sans qu'elle ne soit redevable d'aucune indemnité et sans qu'aucune sanction ne puisse lui être infligée.

Les marchandises vendues/placées par Espace et Formes SRL au Client restent la propriété d'Espace et Formes SRL jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues par le Client, intérêts et frais inclus. La réserve de propriété s'étend également à toutes les créances qui se substituent aux marchandises soumises à la réserve de propriété.

Néanmoins, les risques de force majeure, de perte ou de destruction des marchandises et les frais de stockage sont entièrement à la charge du Client à compter de la livraison des marchandises ou à partir du moment où le Client néglige de les réceptionner. Le Client a un devoir de diligence en ce qui concerne les marchandises livrées soumises à la réserve de propriété et est tenu de les stocker et de les conserver en parfait état et dans un lieu approprié, conformément aux normes sectorielles et aux exigences en matière de sécurité en vigueur. Jusqu'au moment du paiement intégral des marchandises, il est expressément interdit au Client d'utiliser les marchandises livrées comme moyen de paiement ou de les grever d'une sûreté. En l'absence de paiement intégral à la date d'échéance, le Client sera tenu de retourner les marchandises à la première demande d'Espace et Formes SRL.

Espace et Formes SRL est uniquement responsable des dommages résultant du non-respect de ses obligations contractuelles, dans la mesure où ces dommages sont causés par sa fraude, sa tromperie ou sa faute intentionnelle ou grave. La responsabilité d'Espace et Formes SRL est en tout cas limitée au maximum à la partie de la facture de la commande du Client concernée par la responsabilité. Si le dommage est couvert par une assurance, la responsabilité d'Espace et Formes SRL est limitée au

montant réellement versé par son assureur. Espace et Formes SRL n'est jamais responsable des dommages indirects, en ce compris sans pour autant s'y limiter, les pertes indirectes, le manque à gagner, les économies manquées, les limitations de production, les frais administratifs et de personnel, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, les réclamations de tiers ou les dommages causés à des tiers.

La responsabilité d'Espace et Formes SRL ne peut être engagée si le non-respect total ou partiel, à temps ou non, de ses obligations est dû à un cas de force majeure ou à un cas d'acte de Dieu, même si cet événement était déjà prévisible au moment de la conclusion du contrat, comme par exemple et sans restriction la guerre, des conditions météorologiques extrêmes, des désordres, une grève générale ou partielle, un lock-out général ou partiel, une maladie contagieuse, un accident d'exploitation, un incendie, une panne de machine, la faillite d'un fournisseur, le manque de matières premières, l'épuisement des stocks, les retards ou les défauts de livraison par les fournisseurs, une inondation, un taux d'absentéisme élevé, des dérangements électroniques, informatiques, sur le réseau internet ou de télécommunication, des décisions ou interventions des pouvoirs publics (y compris le refus ou l'annulation d'un permis ou d'une licence), une pénurie de carburant, etc. La force majeure ou l'acte de Dieu ne donne en aucun cas au Client le droit de résilier le contrat ou de réclamer des dommages et intérêts. Étant donné que l'obligation du Client envers Espace et Formes SRL est essentiellement une obligation de paiement, le cas de force majeure ou d'acte de Dieu est explicitement exclu dans le chef du Client.

Toute demande d'indemnisation du Client à charge d'Espace et Formes SRL devient de plein droit caduque si elle n'est pas portée devant le tribunal compétent dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle le Client a eu connaissance ou aurait raisonnablement dû prendre connaissance des faits auxquels se rapporte la demande.

Droits de propriété intellectuelle

Espace et Formes SRL se réserve à tout moment tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux marchandises livrées et/ou aux services prestés, et la vente de tels produits et/ou services ne peut jamais donner lieu à aucun transfert de droit de propriété industrielle ou intellectuelle.

Tous les contrats entre Espace et Formes SRL et le Client font partie d'une relation contractuelle globale. Si le Client ne remplit pas ses obligations en vertu d'un contrat spécifique, Espace et Formes SRL peut suspendre la poursuite de l'exécution du contrat en question ainsi que des autres contrats en cours.

Espace et Formes SRL a à tout moment le droit de résilier le contrat avec le Client, avec effet immédiat, de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans paiement d'aucune indemnité, dans les cas suivants : en cas de défaut d'exécution (à temps) par le Client d'une ou de plusieurs obligations découlant du contrat ; en cas de suspension de paiement ou de (demande de) mise en faillite ou de réorganisation par le Client ; en cas de liquidation ou de cessation des activités du Client ; en cas de saisie (d'une partie) des actifs du Client. En cas de résiliation, toutes les créances d'Espace et Formes SRL à l'égard du Client deviennent immédiatement exigibles et le Client sera redevable envers Espace et Formes SRL d'une indemnité forfaitaire s'élevant à 10 % de la valeur des marchandises commandées, sans préjudice du droit d'Espace et Formes SRL de réclamer une indemnité supérieure si le dommage subi réellement est plus important.

Lorsque Espace et Formes SRL traite des données à caractère personnel, elle le fait conformément à sa Politique de confidentialité que vous pouvez retrouver sur le site internet www.weexpo.be ou dont vous pouvez obtenir une copie sur simple demande écrite adressée à info@weexpo.be.

Tous les contrats conclus par Espace et Formes SRL auxquels s'appliquent les présentes conditions générales sont régis par le droit belge. Cette disposition s'applique en tout état de cause, quelle que soit la qualité des parties, quel que soit le lieu où le contrat a été conclu ou doit être exécuté, dans la mesure où la disposition relative au droit applicable est autorisée.

Le droit belge est applicable à tous contrats de vente et/ou de location. En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège sont compétents et ce même si l'acheteur/Locataire n'a pas la nationalité belge et/ou si le contrat de vente ou de location doit être exécuté totalement ou partiellement à l'étranger.

La nullité ou l'invalidité éventuelle d'une ou de plusieurs (parties de) dispositions des présentes conditions n'affecte pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions.

Conditions de location de matériel

Durée de location

Le contrat de location est valable pendant une durée déterminée. Celle-ci est mentionnée sur ledit contrat.

Les présentes conditions de location s'appliquent en particulier et en plus des conditions générales susmentionnées, à tous les contrats de location conclus par Espace et Formes SRL avec le Client (ci-après dénommé le « Locataire »).

Espace et Formes SRL a à tout moment le droit de résilier le contrat de location, de plein droit, avec effet immédiat et sans préavis si le Locataire ne respecte pas ses obligations contractuelles, et ce sans qu'elle ne soit tenue à verser aucune indemnité. Dans ce cas, le Locataire sera tenu de payer immédiatement à Espace et Formes SRL tous les loyers échus et non encore versés, augmentés d'une indemnité forfaitaire égale à 65 % du loyer restant dû pour la durée restante du contrat de location, sans préjudice du droit d'Espace et Formes SRL à une indemnité supérieure si le dommage réellement subi est plus important. Espace et Formes SRL a également le droit de reprendre immédiatement les articles loués aux frais du Locataire.

Propriété, utilisation et destination de l'article loué

Les articles restent à tout moment la propriété d'Espace et Formes SRL. Le Locataire s'engage à ne pas vendre, transformer, donner en gage ou aliéner les articles loués. Le Locataire n'est pas autorisé à sous-louer les articles loués à des tiers, ni à les prêter à usage, ni à les confier ou à les mettre à disposition de tiers, sous quelque condition que ce soit, moyennant rémunération ou non.

Le Locataire s'engage à prendre toutes les mesures et à effectuer toutes les notifications nécessaires à ses frais afin de rendre le droit de propriété d'Espace et Formes SRL sur les articles loués opposable aux tiers.

Le Locataire s'engage à informer immédiatement Espace et Formes SRL en cas de saisie, de perte, de vol ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en péril les droits d'Espace et Formes SRL sur les articles loués, comme par exemple, sans pour autant s'y limiter, la demande de mise en faillite ou de réorganisation judiciaire introduite par le Locataire. Tous les dommages, tous les frais ou la perte des articles loués à la suite d'une saisie, d'une perte, d'un vol ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en péril les droits d'Espace et Formes SRL sur les articles loués, sont à la charge du Locataire, sans préjudice du loyer dû.

En cas de vol, le Locataire est tenu de le signaler à la police dans les 24 heures et de transmettre immédiatement une copie du procès-verbal à Espace et Formes SRL.

Le Locataire est responsable de la possession et de toute utilisation des articles loués. Le Locataire s'engage à utiliser les articles loués, conformément aux spécifications techniques et aux instructions d'utilisation, uniquement dans le cadre de l'exécution de ses activités d'entreprise et aux fins auxquelles le fabricant les a destinés ; il s'engage également à utiliser normalement les articles loués pour son compte et à ses propres risques, en bon père de famille et selon les règles de l'art.

Le Locataire s'engage à prendre les mesures de sécurité nécessaires en ce qui concerne les risques associés à l'utilisation des articles loués qui sont réputés avoir été acceptés par lui du seul fait de l'utilisation.

Espace et Formes SRL n'est pas responsable de tout dommage survenant au Locataire, à un moment quelconque, et découlant d'un défaut quelconque des biens loués.

Le Locataire s'engage à s'assurer de manière adéquate (et au moins pour la valeur à neuf des articles loués) auprès d'une compagnie d'assurance agréée contre l'incendie, le dégât des eaux et le vol pendant toute la durée du contrat de location, et à adresser à Espace et Formes SRL, à la première demande, une copie de la police d'assurance et la preuve du dernier versement de prime.

Le Locataire s'engage à ne pas apporter de modifications aux articles loués susceptibles d'en changer la nature ou le fonctionnement, sauf autorisation écrite et préalable d'Espace et Formes SRL.

Le Locataire est tenu de communiquer à Espace et Formes SRL l'adresse et le lieu où se trouvent les articles loués. Le Locataire ne peut déplacer les articles loués qu'après en avoir informé préalablement Espace et Formes SRL et après y avoir été autorisé.

Le Locataire est responsable du paiement de tous les frais, charges, redevances, taxes ou amendes liés à l'utilisation des articles loués pendant la durée du contrat de location, et il s'engage à protéger Espace et Formes SRL contre toute réclamation de tiers à cet égard.

Mise à disposition de l'articles loués

Espace et Formes SRL remettra les biens loués soit à son domicile, soit à une adresse de livraison indiquée par le Locataire. Cette adresse devra dans ce cas expressément mentionnée sur la confirmation de commande. La livraison se fera à l'adresse de livraison, exclusivement au rez-de-chaussée.

Si, au moment de la remise, le Locataire ne se trouve pas sur place pour réceptionner les biens loués, et s'il n'a mandaté personne pour le faire, les biens loués seront laissés à l'endroit de la remise, à la disposition du Locataire. Si toutefois un litige oppose les parties sur l'existence ou l'inexistence de la remise, il reviendra au Locataire de prouver son inexistence. Le Locataire est tenu de réceptionner les biens loués au moment et à l'endroit de la remise par Espace et Formes SRL.

Le Locataire est tenu de vérifier immédiatement au moment de la livraison le nombre exact et le bon état de la livraison. Les réclamations éventuelles seront notées et conservées par Espace et Formes SRL, faute de quoi toute réclamation serait nulle.

Même s'il n'y a pas de réception par le ou au nom du Locataire, Espace et Formes SRL aura satisfait à ses obligations de remise des biens loués en nombre et en état convenus s'il a laissé les biens loués à l'endroit convenu à la disposition du Locataire. Les biens loués seront réputé dans ce cas être remis en nombre et en état convenus. Si un litige oppose les parties sur le nombre et l'état des biens remis, c'est au Locataire qu'il reviendra de prouver que les biens loués n'ont pas été remis en nombre et dans l'état convenu.

La mise à disposition tardive des articles loués pour des raisons indépendantes de la volonté d'Espace et Formes SRL ne donne au Locataire aucun droit de résilier le contrat de location, ni aucun droit à une indemnité de la part d'Espace et Formes SRL.

Les articles loués sont en toute hypothèse transportés dans des emballages qui appartiennent à Espace et Formes SRL et qui doivent être réutilisés lors du retour. Tous les dommages et frais résultant d'emballages manquants ou endommagés sont à la charge du Locataire.

Obligation de retour

En cas de retour anticipé ou de renonciation, le Locataire n'a droit à aucun remboursement ni à aucune diminution du loyer.

A la fin de la période de location, le Locataire est tenu de restituer les biens loués.

Les biens doivent être restitués en nombre et dans l'état où ils ont été réceptionnés par le Locataire et en utilisant les emballages cités ci-dessus et sauf convention contraire qui doit être expressément mentionnée sur la note d'envoi, au lieu où ils ont été remis par Espace et Formes SRL. Si le Locataire n'est pas présent pour la restitution des biens à l'adresse de livraison et n'a mandaté personne pour le faire, les biens loués seront repris par Espace et Formes SRL à l'adresse de livraison. Néanmoins, si un litige oppose les parties quant à la reprise ou la restitution, c'est au Locataire qu'il incombera de prouver la restitution.

Si à la fin de la période de location, et pour quelque raison que ce soit, à sa seule appréciation, Espace et Formes SRL n'a pas la possibilité de reprendre les biens loués à l'adresse de livraison (entre autres parce que les armoires ou les bureaux sont fermés), le Locataire sera tenu d'expédier à Espace et Formes SRL les biens franco dans la semaine qui suit la fin de la période de location, emballés conformément à la nature des biens loués et du mode d'expédition. Si, le jour de la fin de la période de location, le Locataire n'a pas satisfait à ses obligations de restitution des biens loués, il sera tenu de payer au loueur, pour chaque jour de retard, le prix de la location divisé par le nombre de jour qu'a duré cette location, sans préjudice de la responsabilité encourue par le Locataire pour tout autre dommage occasionné à Espace et Formes SRL par le fait qu'il n'a pas restitué les biens loués, ne les a pas restitué à temps ou ne les a pas restitué correctement, quelles que soient les causes de ces manquements.

Dans tous les cas, Espace et Formes SRL se réserve le droit d'effectuer un contrôle des articles loués rentrants jusqu'à 4 jours après leur retour afin de vérifier s'ils ne sont pas endommagés et/ou si certains articles ou composants ne sont pas manquants. Le Locataire peut, moyennant demande écrite explicite au plus tard au moment du retour des articles loués, demander à être présent lors du contrôle des articles rentrants, à défaut de quoi il sera réputé avoir renoncé à ce droit et accepter les constatations faites par Espace et Formes SRL lors du contrôle. Les parties conviennent que le contrôle des articles rentrants constitue une preuve suffisante des dommages constatés et/ou des articles manquants, sans préjudice de la présomption effective stipulée au paragraphe précédent.

Étant donné que lors du contrôle des articles rentrants seul l'aspect extérieur visible des articles peut être examiné, Espace et Formes SRL se réserve le droit de réclamer au Locataire une indemnisation des dommages éventuels qui ne sont pas immédiatement visibles.

À défaut de restituer à temps les articles loués ou une partie d'entre eux à la cessation du contrat de location, le Locataire sera redevable envers Espace et Formes SRL, par jour de retard, en plus du loyer normal, d'une indemnité forfaitaire égale à 7 % du loyer brut total pour toute la durée du contrat de location, sans préjudice du droit de Espace et Formes SRL à une indemnité supérieure si le dommage réellement subi est plus important. Dans ce cas, le Locataire est coupable de détournement et d'abus de confiance, en quel cas Espace et Formes SRL ne manquera pas de déposer plainte auprès des autorités judiciaires compétentes.

Détérioration de l'article loué

Le Locataire s'engage à informer immédiatement Espace et Formes SRL par écrit de tout défaut technique ou dommage aux articles loués ou occasionné par eux, qui apparaît ou se produit pendant la durée du contrat de location. Espace et Formes SRL a à tout moment le droit d'inspecter les articles loués chez le Locataire.

Le Locataire n'est pas autorisé à effectuer lui-même les travaux d'entretien et de réparation aux articles loués. Si le Locataire constate que des travaux de réparation sont nécessaires, il s'engage à en informer immédiatement Espace et Formes SRL par écrit. Si les articles loués nécessitent des réparations urgentes ou un entretien pendant la durée de la location, le Locataire devra y consentir, sans droit à aucune indemnité et sans avoir le droit de résilier le contrat de location. Le Locataire s'engage également à autoriser Espace et Formes SRL ou un de ses préposés à effectuer les travaux de réparation dus à l'usure normale.

Si lors de la cessation du contrat de location, les articles loués - restitués par le Locataire - sont endommagés et/ou sales, il sera redevable envers Espace et Formes SRL d'une indemnité forfaitaire correspondant à la moitié du loyer brut total pour toute la durée du contrat de location, augmentée des frais de réparation ou de nettoyage (y compris la main-d'œuvre et les pièces), et sans préjudice du droit d'Espace et Formes SRL de réclamer une indemnité supérieure si le dommage subi réellement est plus important.

En cas de constat de dommages et/ou de souillures aux articles loués, pendant la durée du contrat de location ou au moment de la restitution des articles loués, le Locataire sera redevable pour la réparation et/ou le nettoyage d'une indemnité forfaitaire de 75 EUR, sans préjudice des dispositions au paragraphe précédent et sans préjudice du droit d'Espace et Formes SRL de réclamer une indemnité supérieure si le dommage subi réellement est plus important. En cas de frais réels plus élevés, Espace et Formes SRL informera le Locataire par lettre recommandée du montant de ces frais. En l'absence de contestation par le Locataire par lettre recommandée dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée d'Espace et Formes SRL, le Locataire sera réputé être d'accord avec le montant des frais et il en sera redevable envers Espace et Formes SRL, sans préjudice des dispositions au paragraphe précédent.

Voici une liste non exhaustive d'exemples de dommages :

Trous de perceuse, de clous et de vis ;
Coins ou bords élimés ou cassés ;
Tissus déchirés ;
Peinture ou vernis endommagés avec des restes de colle de ruban adhésif, de bandes adhésives velcro, etc. ;
Taches de graisse ou de saleté, par exemple dans une cuisine d'exposition ;
Pièces/mobiliers plié(e)s, raccourci(e)s ou rayé(e)s ;

Tous types de dommages dus à un usage inapproprié ou incorrect, à la négligence ou au manque d'attention du Locataire.

En cas de perte ou de vol (d'une partie) des articles loués ou en cas de destruction ou détérioration tellement grave des articles loués que leur réparation ne se justifierait pas, le contrat de location est résilié de plein droit et sans mise en demeure. Le Locataire accepte le droit d'Espace et Formes SRL de déterminer à quel moment il en est ainsi. Dans ce cas, le Locataire sera redevable envers Espace et Formes SRL d'une indemnité égale à la valeur de remplacement à ce moment-là des articles loués, sans préjudice du droit d'Espace et Formes SRL de réclamer une indemnité supérieure si le dommage subi réellement est plus important. Dans ce cas, les articles loués sont à la libre disposition du Locataire qui s'engage à conserver, nettoyer, démonter, transporter, etc. à ses propres frais les articles loués ou ce qu'il en reste.

Responsabilité du Locataire

Pendant la durée de la location des articles, le Locataire est responsable de tous les dommages ou nuisances éventuels, y compris les actes de vandalisme et les cas de force majeure, fautifs ou non, affectant les articles loués ou occasionnés par ceux-ci.

Le Locataire s'engage à protéger Espace et Formes SRL contre tous recours possibles de tiers en indemnisation des dommages occasionnés pendant la durée du contrat de location par les articles loués ou à l'aide de ceux-ci.

Conditions de location et de construction de stand

Les présentes conditions de location s'appliquent en particulier et en plus des conditions générales susmentionnées, à tous les contrats de location et de construction de stand conclus par Espace et Formes SRL avec le Client (ci-après dénommé « le Client »).

Le contrat de location est valable pendant une durée déterminée. Celle-ci est mentionnée sur ledit contrat.

Le montage et le démontage du stand se font aux dates fixées avec le Client et sur base des informations fournies par les organisateurs. Le Client veillera à communiquer à Espace et Formes SRL en temps utiles toutes les spécifications, règlements, dates et recommandations émanant des organisateurs de l'événement ainsi que le(s) nom(s) de la personne responsable.

Toute transformation, modifications ou adaptation du stand lors du montage à la suite d'informations erronées, incomplètes ou manquantes fournies par le Client sera facturée en supplément du contrat de base.

Aux dates convenues de montage et de démontage, Espace et Formes SRL devra trouver l'espace libre, dégagé et accessible. Le temps éventuellement passé à son désagrément sera facturé en régie.

L'espace loué par l'exposant en m² au sol doit avoir une hauteur minimale confirmée de 2m50. Tous éléments perturbants tels que : colonnes, pylônes, etc au sol ou à une hauteur inférieure à 2m50 doivent être signalés lors de l'élaboration des plans ou au plus tard lors de la confirmation de la commande.

Le plancher existant sur lequel sera construit le stand devra être parfaitement plan.

L'installation électrique installée par Espace et Formes SRL, conforme aux normes en usage est protégée par un coffret à fusibles réglementaire.

Le stand est autoportant, la rigidité des cloisons est donc autonome sauf spécification contraire. Les cloisons sont livrées propres sur leur face visible. Il est interdit d'en faire profiter les voisins.

Sauf spécifications contraires, nos prix ne comprennent pas les prestations telles que le lettrage, le graphisme, la fourniture de plantes, de photos, etc Il en est de même en ce qui concerne la mise en place des produits et/ou accessoires publicitaires du client.

Le matériel loué appartient à Espace et Formes SRL et demeure sa propriété après démontage.

En cas de constat de dommages et/ou de souillures aux panneaux loués, pendant la durée du contrat de location ou au moment de la restitution des articles loués, le Locataire sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 75 EUR par panneau. Voici une liste non exhaustive d'exemples de dommages : Trous de perceuse, de clous et de vis ; Coins ou bords élimés ou cassés ; Peinture, encre, graisse ou saleté sur le matériel ; restes de colle de ruban adhésif, de bandes adhésives velcro, etc. ; Panneau raccourci ou rayé ; etc

Assurance : La responsabilité civile d'Espace et Formes SRL est couverte. Il appartient à l'exposant d'assurer le matériel loué pendant le temps séparant la fin du montage au début du démontage contre tout dommage, vol, dégradations, ...

Le Client veillera à s'être acquitté de toute dette vis-à-vis des organisateurs de l'événement. En aucun cas, Espace et Formes SRL n'avancera des fonds, prime de location, nettoyage, raccordement au téléphone, internet, eau, électricité, etc

Si Espace et Formes SRL se voit interdit de montage pour une raison quelconque indépendante de sa volonté, l'exposant supportera les coûts de chômage des hommes sur place à raison de 35€/heure et par homme.

Le Client veillera à laisser à Espace et Formes SRL un temps acceptable de montage. L'exposant permettra au personnel d'Espace et Formes SRL de terminer son travail avant d'apporter sur le stand son matériel et ses produits.

Toute annulation d'un événement survenant au plus tard 8 jours avant le début du montage, ne sera pas facturée. L'acompte restera néanmoins dû.

Pour toute annulation d'un événement survenant dans les 7 jours avant le montage, pendant ou après le montage du stand, que cette annulation soit due sans restriction à une décision des organisateurs, du Client, à un cas de force majeure ou à un acte de Dieu, à une catastrophe naturelle, guerre, terrorisme, réglementation gouvernementale, catastrophe, désordre civil, incendie, réduction des moyens de transport ou toute autre situation d'urgence échappant au contrôle raisonnable d'Espace et Formes SRL, le montant facturé sera proportionnel au travail réellement réalisé au moment de l'annulation de l'événement. Le Client est tenu d'informer Espace et Formes SRL rapidement de tout changement ou de toute information survenant pendant le montage et de s'assurer qu'Espace et Formes SRL ait pris connaissance de l'information.